Murat-sur-Vèbre



Suivez l'actualité de votre commune sur : www.murat-sur-vèbre.fr



Journal d'informations municipales

Chers administrés,

La fréquence des bulletins municipaux ne m'a pas permis de vous présenter le budget au moment de son vote le 12 avril dernier. Il n'est pas trop tard pour rappeler que le conseil municipal unanime a reconduit le même taux des taxes locales pour ce budget 2016. Il en a été de même pour les taxes prélevées par la communauté des communes. Nous regrettons bien évidemment la diminution des dotations de l'Etat aux collectivités mais c'est la réalité d'aujourd'hui. Nous devons poursuivre nos efforts pour contenir nos dépenses du quotidien afin de continuer à dégager le financement nécessaire aux projets d'avenir. Il faut aussi profiter des opportunités qui se présentent. Nous avons renégocié fin 2015 le contrat de fourniture pour le chauffage des écoles et grâce à l'aide de la Fondation du Patrimoine bénéficié d'un mécénat significatif pour améliorer notre cadre de vie et conforter l'attractivité touristique de notre commune.

En investissement, nous avons inscrit dans ce budget 2016 la construction de la nouvelle mairie décidée l'année dernière par le Conseil Municipal et la poursuite des travaux de réhabilitation de notre réseau public d'eau potable. Un appel à projet de l'Agence de l'Eau nous permettra peut-être d'obtenir un financement significatif pour l'assainissement de Candoubre.

Nous sommes en cours avec l'aide de la commission « Mazades » de mettre en place un règlement d'usage de ces biens conforme à la loi dite de « Modernisation de gestion des sections communales». Je tiens à remercier les membres de cette commission et sa présidente Christiane ROQUE pour leurs efforts d'explication et d'écoute de nos administrés concernés par ces nouvelles règles. Merci aussi à Jean-Louis RAZIMBAUD pour son investissement personnel. Nous aurons l'occasion dans le prochain bulletin municipal de présenter les mesures prises.

Le projet d'aménagement de l'espace du Petit Train arrive à son terme. Il sera mis à la disposition du public dans les prochaines semaines. Il proposera un espace de jeux gratuits pour tous, jeunes (et moins jeunes!), dans le village. La deuxième et dernière tranche de travaux dans les locaux de l'Office de Tourisme se termine. Nous disposerons d'un nouvel espace culturel pour accueillir des expositions temporaires. C'est une exposition de photos issues du projet MON VILLAGE EN PHOTOS, celles des commerçants et artisans muratais qui l'inaugurera.

Mes sentiments très cordiaux.

Daniel VIDALMaire de Murat-sur-Vèbre



SOMMAIRE	
Mot du maire	P.1
• Conseil municipal	P. 2-3-4
Informations communautaires	P. 5
Informations communales	P. 6-7-8
Economie& agriculture	P. 9-10
Associations	P. 10
Tourisme	P. 11
Agenda	P. 12
 Sécurité routière 	Encart



Conseil municipal

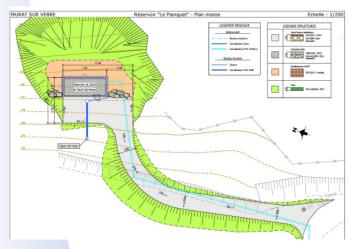
MESURE DE TRAFIC DU 18 FÉVRIER AU 21 MARS 2016

Trafic moyen journalier : 531 véhicules Vitesse moyenne observée : 35 Km/h Prescription de vitesse < 50 Km/h : 98 %



CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER 2016

- La société ENERTAG présente son projet éolien dans le secteur de Jougla : Pour : 2 voix, Contre : 12, Absent : 1
- Il est décidé à l'unanimité d'acquérir les parcelles suivantes pour instaurer les périmètres de protection des captages :
 - Cayrol: parcelles cadastrées section J 648 653 et 651 du GF des Senausses et le terrain appartenant à Jacques ROGER.
 - · La Vêne : Parcelle F 241 (2 390 m²) propriété du GF de Canac.



- Financement de la construction de la nouvelle mairie : Il est demandé d'approuver le financement prévisionnel proposé et d'autoriser le maire à solliciter les subventions correspondantes : Coût des travaux + équipements : 445 952,48 € H.T. (DETR 50% : 222 976,24€, Département : 89 190,49€, Autofinancement : 133 785,75€)
- Afin de constituer une zone de stockage au lieu-dit Pont de Jordy, il est décidé à l'unanimité d'autoriser le maire à effectuer les demandes de transfert auprès du Conseil Départemental

de l'ancienne route départementale au domaine public de la commune.

- Modernisation du régime des biens de sections :

- Le conseil municipal accepte de lancer les procédures de vente pour les sections de Félines, Ceren, Candoubre et Bessoles et d'autoriser le Maire à organiser la consultation des électeurs de ces sections.
- Le conseil municipal valide les tarifs de location suivant la nature des parcelles et le type de location (bail ou convention).
- Le Maire est autorisé à signer les contrats de location avec les exploitants agricoles pour les terres agricoles lorsque nécessaire.



- Questions diverses:

- Le conseil municipal refuse à l'unanimité d'honorer la créance de 64 690,03 € présentée par l'ONF dans le cadre du dossier du Fonds Forestier National
- Ouverture des plis pour les travaux d'interconnexion le Burguet - Labessière et Paillemalbiau. L'entreprise THOUY (la moins « disante ») est retenue pour 73 643€.



PARC NATUREL RÉGIONAL DU HAUT-LANGUEDOC

De nouveaux délégués suppléants représentants les communes du secteur des Monts de Lacaune

Titulaires : Bernard ROUMESTANT – Marie-Françoise MONDEME Suppléants : Sylvie SOLOMIAC* - Claude BOUSQUET*

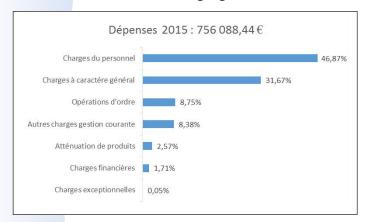
Conseil municipal



• CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2016

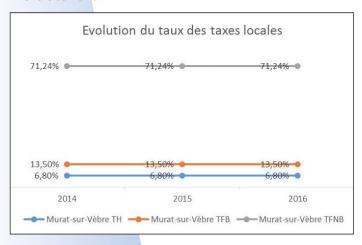
- Présentation par RES du projet éolien sur le secteur de la Salesse dans la continuité des parcs éoliens existants. Vote à bulletin secret : 15 votants : Pour : 12 voix, Contre 2, Abstention 1 : Avis favorable.
- Votes des comptes administratifs 2015 (Général, AEP, CCAS, Lotissement, Station-Service), du compte de gestion et de l'affectation des résultats.

CA 2015 du budget général



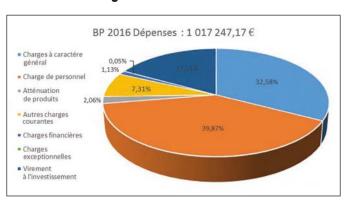


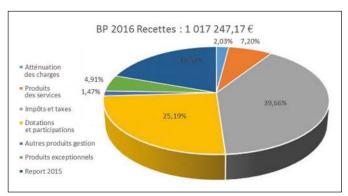
- **Il est décidé à l'unanimité de reconduire les taux des taxes** Habitation, Foncier Bâti et Foncier Non Bâti de 2015 pour l'exercice 2016.



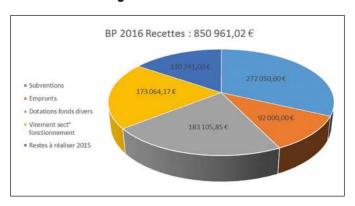
Vote des budgets primitifs 2016: Budget général (Pour 14 voix, abstention 1), Budget AEP (Pour 15 voix), Budget CCAS (Conseil Administration: Pour 8 voix), Budget Lotissement (Pour 13 voix, abstentions 2), Budget Station-service (Pour 15 voix).

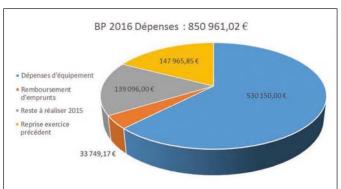
BP général : Fonctionnement





BP général : Investissement







Conseil municipal

• CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2016 (suite)

- Suite au vote favorable le 22 juillet 2015 du transfert de la compétence de charge pour véhicules électriques, il est approuvé l'implantation d'une borne et sa gestion par le SDET (coût annuel 500 €).
- Il est décidé à l'unanimité d'effectuer les travaux de dissimulation des lignes de télécommunications au BT P33 (dans la continuité des mêmes travaux réalisés sur la commune de Moulin-Mage): 10 900 € TTC
- Il est accepté à l'unanimité le déclassement de la partie du domaine public longeant les parcelles N° 979, N°980 et N° 1617 à Plos
- Il est décidé à l'unanimité de participer au financement (5 €/ mois/agent) de la garantie « maintien de salaire » souscrite volontairement par ces agents.
- Il est décidé à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer une convention de mise à disposition de la jasse de Combe la Jousse avec les propriétaires Maurice et Serge SABATIER.
- Il est décidé à l'unanimité d'acquérir au Pont de Jordy les parcelles E N°1136 (39 m²) à Maryse ANINAT pour l'euro symbolique et la parcelle E N°699 (14 ares 43) à Jack CAVAILLES pour la somme de 600 €

- Il est décidé à l'unanimité de supprimer la taxe d'habitation due par les propriétaires lorsque les logements sont vacants depuis plus de 5 ans.
- Il est décidé à l'unanimité de créer un sentier de randonnée à Boissezon-de-Masviel et d'autoriser le Maire à solliciter les subventions nécessaires à sa réalisation (10 247 € HT)



Les délibérations du Conseil Municipal sont en téléchargement en intégralité depuis le site www.murat-sur-vebre.fr/La Mairie/Conseil Municipal

PLAN LOCAL D'URBANISME

La CC des Monts de Lacaune a mis en place, par la délibération N° 2014/63 du 10 septembre 2014 une procédure d'élaboration du Plan local d'urbanisme sur les 11 communes du territoire.

Le PLUi a pour objectif de réduire la consommation des espaces verts et agricoles tout en préservant le développement économique

et l'attractivité du territoire.

L'avis d'appel public à concurrence pour choisir le bureau d'étude a été lancé fin mars 2016. Le prestataire sera choisi fin mai 2016 pour une étude qui va se dérouler sur 3 ans.

Conformément à sa délibération, la Communauté de Communes des Monts de Lacaune a mis à disposition dans chaque commune, un registre de concertation préalable ainsi qu'une note d'information.



Informations communautaires

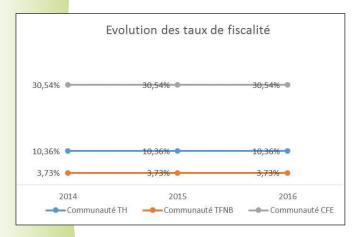


• CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MARS 2016 (extraits)

Délibération: n° 2016/39: Avis sur le projet éolien de « La Baraque » commune de Murat-sur-Vèbre: Après en avoir délibéré par 24 voix pour et 3 abstentions, le conseil communautaire donne un avis favorable au projet de La Baraque, porté par la société Saméole Sud-Ouest dont le siège social se trouve à TOULOUSE (31300) - 82 Route de Bayonne.

• CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 AVRIL 2016 (extraits)

 Les taux de fiscalité 2015 (Cotisation Foncière des Entreprises, Taxe Habitation et Taxe Foncière Non Bâti) sont reconduits pour l'exercice 2016.



- Le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2015 (12,10 %) est reconduit pour l'exercice 2016.
- Modification des statuts de la CC des Monts de Lacaune : A télécharger depuis le site murat-sur-vebre.fr/CC des Monts de Lacaune.

- Budget primitif 2016 dont à Murat-sur-Vèbre :

- Aménagement d'un espace de service dans la Salle du Petit Train (25 000 €)
- Étude de l'aménagement d'une place sur la friche industrielle au centre de Candoubre (20 000 €)
- Deuxième et dernière tranche de la restructuration de l'Office de Tourisme (5 000 €)
- Bâtiment Centre d'Interprétation des Mégalithes (10 000 €)
- Travaux de voirie (157 860 €)

• UN ESPACE LUDO-SPORTIF A MURAT-SUR-VÈBRE

Un espace ludo-sportif sera bientôt disponible à l'espace du Petit-Train (ouverture prévue en juillet 2016). Se démarquant des aires de jeux traditionnelles, il proposera gratuitement des structures de jeux et de sport pour toutes les générations. Les jeux ont été choisis après consultation des élèves de l'école murataise ... et dans le cadre du budget!

Ce sont les techniciens municipaux qui ont préparé le terrain. Un élagage et l'abattage d'arbres fragiles ont été nécessaires pour améliorer l'ensoleillement de l'espace et conforter sa sécurité.







Informations communales

AMÉLIORATION DE L'HABITAT : ATTENTION DERNIÈRE ANNÉE

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat pour fournir des aides pour les travaux d'économie d'énergie, l'adaptation des logements au handicap et au vieillissement se termine au 31 décembre 2016. Contacter Laetitia GINISTY au 05 65 73 65 76 pour un RDV en mairie et une étude personnalisée de vos projets.

ECOLOGIE PRATIOUE

Il est interdit de brûler à l'air libre les déchets verts (hors exception de l'écobuage lié aux activités agricoles : voir murat-sur-vebre.fr/ vie-quotidienne/conseils-pratiques). La règle s'applique à tous et ... au service technique municipal. Lors des élagages annuels et l'abattage d'arbres dangereux les branches sont transformées en plaquettes pour le chauffage.

Suite aux incivilités de certains le service d'ordures ménagères et la collectivité ne peuvent envisager de mettre en place des bennes de collecte de déchets verts. En effet certains y déposaient des encombrants divers et variés, allant des pneumatiques à la ferraille, engendrant des coûts trop élevés de tri et de traitement.

BONJOUR LES HABITANTS DE MURAT-SUR-VÈBRE, ON A TRAVAILLÉ SUR LES AMPOULES USAGÉES :



- nous avons aidé à éclairer trois villages : au Laos, au Kenya, et au Sénégal, en participant aux défis Recylum,
- on a aussi fabriqué des boîtes pour y mettre des ampoules usagées,
- nous avons interviewé Monsieur le Maire car c'est lui qui a des employés qui s'occupent des ampoules usagées du village.
 On lui a posé des questions sur les ampoules usagées, il a bien répondu à nos questions, nous avons bien compris ses réponses.

Maintenant, on sait qu'il faut recycler les ampoules pour faire du bien à la planète. Pouvez-vous essayer de recycler vos ampoules usagées, en ne les jetant pas à la poubelle mais en les mettant dans les bacs de recyclage qui se trouvent dans les magasins, ou chez Jacques, ou à la déchetterie?

Merci à tous ceux qui font ce geste, ça aide à moins polluer le village.

Signé : les CE1&CE2 : Luca, Titouan, Lili, Morgann, Paul, Lilou, Marion, Lola, Enzo, Séréna, Léa, Mathys, Noëlie, Célestin Février 2016, Temps d'Activités Péri-éducatifs du vendredi soir

ETUDES URBAINES

Le Pôle Territorial des Hautes Terres d'Oc (syndicat intercommunautaire pour 4 communautés de communes dont la CC des Monts de Lacaune) a lancé une consultation (85 000 € HT) pour réaliser une étude permettant d'accompagner 17 communes, dont la nôtre dans leur démarche de valorisation et d'aménagement de leur centre-bourg autour des enjeux d'habitat, des services et de mobilité.

La commune de Murat-sur-Vèbre a choisi de proposer deux problématiques, celle de l'aménagement des abords de la nouvelle mairie dans le bourg et la réhabilitation d'une friche industrielle au centre du hameau de Candoubre.



• LE FLEURISSEMENT DE L'AVENUE DE L'ALBIGEOIS :

A l'initiative des commerçants, il a été décidé d'installer des jardinières le long de l'avenue. Le modèle de jardinières suspendues a été retenu pour ne pas encombrer les trottoirs ni gêner l'accès aux magasins. Des zones de stationnement « bleues » (pour un stationnement à durée limitée) sont aussi à l'étude.

N.B.: Le parking aménagé au centre du bourg est une alternative citoyenne au stationnement permanent dans les rues du bourg ou occasionnellement sur les emplacements dangereux...





Informations communales



• <u>DES CHEMINS DE RANDONNÉES, C'EST</u> BIEN MAIS IL FAUT LES ENTRETENIR :



Le circuit du Plo de Canac avait bien souffert des dernières intempéries. Le département du Tarn gestionnaire du sentier a, en fin d'année dernière, amélioré l'écoulement des eaux sur une partie du parcours et restauré la partie du chemin emportée lors d'orages anciens. Il avait choisi une entreprise locale pour assurer les travaux et, l'entretien annuel du circuit, est confié à une autre entreprise locale, la « multiservices » de Lionel GROS.

Un chantier d'insertion devrait au cours de l'été restaurer, sur le Rec d'Espeyre, un pont partiellement détruit par les dernières inondations.

• <u>L'AMÉNAGEMENT DU MONUMENT AUX</u> <u>MORTS EST TERMINÉ :</u>

Afin d'améliorer l'accès au monument aux Morts et d'assurer les dépôts de gerbe hors de la circulation, un nouvel accès a été ouvert donnant sur la placette devant l'entrée des écoles. C'est un portail flambant neuf (et fait main par le service technique municipal!) qui termine les aménagements. Le portail de l'entrée de la cour des écoles a aussi été refait (par les mêmes!).



LA PUBLICATION DES ACTES D'ÉTAT-CIVIL DANS LE BULLETIN MUNICIPAL

Les données enregistrées aux fins d'inscription d'un acte sur le registre de l'état civil ne peuvent être diffusées dans la presse ou tout autre support dont le bulletin municipal que si les personnes concernées ont, au moment de l'établissement de l'acte, donné leur accord à cette publication.

• LA RÉFECTION DU PARVIS DE L'ÉGLISE SAINT-ETIENNE DE MURAT

L'essentiel des travaux de réfection du parvis sont terminés. Les derniers aménagements porteront sur la restauration des murs de l'ancien garage qui deviendra départ de la randonnée de la Route des Saints et halte sur le chemin de Saint-Jacques. Deux arbres séculaires « malades » ont dû être abattus suite au constat de leur dangerosité.





• LE CŒUR DU BOURG

Pour mieux informer nos visiteurs, le plan de la commune sera installé au cœur du bourg proche du distributeur bancaire. Au même endroit a été installé le panneau présentant le GR de pays récemment mis à disposition des randonneurs.



VIVAL BY CASINO

Bravo à Casino, à Cathy et Jean-Laurent CAVAILLES pour la rénovation de la vitrine de leur commerce.





Informations communales

UNE ZONE DE STOCKAGE POUR LES ENTREPRISES :



Une zone de stockage pour les entreprises forestières et de travaux publics est en cours de création au Pont de Jordy sur l'emprise de l'ancienne route. Cette zone masquée par un rideau d'arbres permettra le stockage de matériaux en attente de leur usage. Elle sera clôturée pour en assurer la gestion sous le contrôle de la mairie.

• <u>L'ENVIRONNEMENT DE LA STATION-SERVICE SE</u> <u>VÉGÉTALISE</u>:

Le vaste espace à l'arrière de la station-service deviendra une prairie fleurie où sera proposé un labyrinthe pour les enfants. Le financement est assuré par des entreprises sollicitées pour un mécénat. La collectivité va installer un panneau d'information pour les associations afin d'y présenter leurs manifestations.

• ET ENCORE :

les voies d'accès au SDIS et à l'atelier des services départementaux ont été refaites, la planque de La Pare sera refaite avec la commune de Nages...





LES LAURÉATS DU CONCOURS COMMUNAL DE FLEURISSEMENT LE 28 MAI 2016

Résultats complets sur le site officiel de Murat-sur-Vèbre.



Economie & Agriculture



DES CHIPS ARTISANALES, SANS COLORANT NI CONSERVATEUR





Une fabrication respectant strictement les contraintes réglementaires de la filière agro-alimentaire, un produit proposant le même aspect, le même goût tout au long de l'année et une relation client-fournisseur confiante. Ce sont sans doute les clés du succès des Chips LEBON, une entreprise installée au cœur du village de Barre, et cela depuis 30 ans ! Il faut rajouter une production automatisée pour contenir les coûts sur un secteur très concurrentiel. Et aussi le talent d'un couple discret qui assure toutes les fonctions de l'entreprise depuis le service achat, la fabrication jusqu'à la commercialisation dans le milieu (rude !) de la distribution, avec l'aide d'un employé.

Cent quarante tonnes de pommes de terre provenant de filières de production sélectionnées et soigneusement conser-

vées assurent la fabrication annuelle de 30 tonnes de chips. Le produit est commercialisé dans les réseaux de boucherie-traiteur et dans la grande distribution. Il est aujourd'hui bien implanté en Pays Basque, en Provence-

Alpes-Côte d'Azur, en Midi-Pyrénées et... dans le Tarn ! Les chips Lebon bénéficie de la marque Saveurs du Tarn et on peut bien évidemment la trouver dans nos commerces de proximité.

Et avec l'été, c'est l'âge d'or de la chip, reine de l'apéro de fin de journée. Elle s'appelle Lebon et elle est bonne titrait récemment la presse régionale.

• <u>AGNO'INTERPRO</u> ET LA JASSE DE JOUSÉPET

AGNO'INTERPRO, une association de producteurs, d'éleveurs engraisseurs (180 éleveurs et 25 bergeries collectives) et



d'abatteurs (11) est un acteur majeur de la filière économique d'ovins. Avec un quart de la production française, cette association interprofessionnelle commercialise près de 90 000 agneaux de race Lacaune par an. Pour les Monts de Lacaune, la collecte est assurée auprès des producteurs locaux par la coopérative ARTERRIS ; La commercialisation par les établissements Bigard à Castres notamment.

Pour se faire connaître du grand public et conforter l'image de son produit, l'agneau du « Patrimoine Lacaune » contribue à la restauration du patrimoine pastoral sur son territoire. « 1 euro » est ainsi prélevé par agneau vendu et reversé à la Fondation du Patrimoine.

Il fallait un délégué régional de la Fondation bon connaisseur du pays, une jasse remarquée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles sur le chemin des Tourelles pour faire venir Jérôme REDOULES, Président d'AGNO'INTERPRO dans les Monts de Lacaune et ... convaincre son conseil d'administration de participer à sa restauration! Il fallait aussi des propriétaires, Maurice et Serge SABATIER, acceptant de mettre à disposition de la commune, la jasse de Combe la Jousse ... sans contrepartie.

Financement des travaux 20 217 € H.T.:

- Agno'Interpro: 16 173 €,

- Commune: 2 12 €, Communauté: 2022 €

La délégation de la Fondation du Patrimoine avec son Directeur national du développement Julien GUINHUT, le président d'AGNO'INTERPRO accompagné de quelques éleveurs de la commune ont été accueillis par le Maire et ses adjoints chez Hélène et Akim ZÉROUALI pour une visite dégustation de la charcuterie traditionnelle du pays lors de la signature de la convention, le 9 mai dernier.



AU 387 DE L'AVENUE DU LANGUEDOC:

Un mécanicien expérimenté est venu renforcer l'équipe technique des Garages ROUQUETTE Frères et ainsi permis de rouvrir depuis février dernier leur établissement de Murat-sur-Vèbre. Ouvert tous les jours du lundi au vendredi.



Economie & Agriculture

LE CONCOURS GENERAL AGRICOLE DANS LES MONTS DE LACAUNE

Le concours général agricole des prairies fleuries récompense les exploitations agricoles dont la parcelle présente le meilleur équilibre agri-écologique. Il s'est déroulé les 19 et 20 mai derniers sur 57 territoires en France, dont le bassin versant de la Vèbre et du Viau (Communes de Murat-sur Vèbre, Lacaune, Nages, Moulin-Mage et Barre) et distingué un lauréat qualifié pour le concours national. Sur notre territoire, 8 agriculteurs dont 6 pour notre commune ont concouru dans la catégorie « Pâturage (et fauche) en zone humide » : le GAEC du Mas Petit, le GAEC Janil, le GAEC du Castel, le GAEC de Concord et Serge Vergely.

Les prairies fleuries sont des prairies naturellement riches en espèces. Elles présentent de multiples avantages pour l'agriculture, la biodiversité, mais aussi pour le climat, puisqu'elles sont capables de stocker du carbone. Ce concours est organisé par le Parc naturel régional du Haut-Languedoc depuis 2011. Cette année, le concours a porté pour la première fois sur les prairies humides. Il bénéficie d'un financement par l'Agence de l'Eau Adour Garonne.



Laurent VERGNES présentant sa parcelle au jury

Le jury a désigné trois lauréats :

1er **prix** de l'excellence agro-écologique : Jean-Pierre BASCOUL du GAEC de Concord (La Ténézole), pour une parcelle très productive malgré l'altitude, très équilibrée, avec une floren diversifiée typique des zones humides ; un lieu de vie idéal pour la faune sauvage (présence de haies, de buissons, de ripisylve...) et très intéressante pour les abeilles.

2ème **prix**: Laurent VERGNES (Candoubre), pour une parcelle très productive malgré un taux d'humidité très important, et avec un réseau hydrographique préservé. Grâce aux haies qui l'entourent, elle est aussi très intéressante pour la faune sauvage en général, et les abeilles en particulier.

3ème **prix**: Lucille THÉRON-RUL de Moulin-Mage (La Trivalle), pour une parcelle exclusivement pâturée qui présente un grand intérêt pour le secteur. Cette parcelle est très bien adaptée au pâturage, et abrite des espèces typiques des zones humides très intéressantes.



Associations

• <u>TURBULENCES À L'UNION SPORTIVE DU CANTON DE</u> <u>MURAT</u>

La saison sportive de l'USCM s'achève. Le club avait fonctionné sous forme d'« entente » avec le FC Lacaune à la satisfaction de tout le monde semblait-t'il :

- l'équipe 1 de Lacaune, évoluait en promotion ligue dans le cadre du F. C. Lacaune, avec des licenciés au FC Lacaune,
- les équipes 2 et 3 évoluaient en district sous le signe de l'entente Lacaune / Murat Montagne, sur les terrains de Lacaune et Murat.
- les entraînements alternaient sur les terrains de Murat et Lacaune,

Et quant aux enfants, ils évoluaient au sein de l'USC Murat.

Chaque équipe « séniors » avait un entraîneur attitré. La saison s'est bien déroulée avec des entraînements suivis par de nombreux joueurs et 3 équipes séniors en compétition. Alors

que la saison dernière, l'équipe réserve de Murat avait été forfait général et l'équipe première avait du mal à jouer à 11.

La fusion envisagée était la solution qui aurait permis de maintenir du football sénior à Murat avec les entraînements et les matchs alternés sur les 2 terrains. Pour cela, une assemblée générale extraordinaire a eu lieu, durant laquelle éducateurs et parents d'enfants licenciés, ont votés en majorité contre la fusion du club avec le FC Lacaune. Une partie du bureau, en opposition à cette décision, a donc démissionné.

Une assemblée générale devrait être convoquée afin d'élire un nouveau bureau ; si le nouveau bureau issu des urnes ne valide pas la fusion, les joueurs séniors signeront une licence au F.C. Lacaune et nous entendrons le clap de « fin » des équipes séniors de l'U.S.C. MURAT.

Les membres du bureau signataires : RICARD Sylvain / ESCRIBANO Nicolas / AUBAGNAC Vincent / RASCOL Cyril / MAS Bernard

Tourisme



• LES MANIFESTATIONS FESTIVES ESTIVALES

La troisième édition de la Fête de l'Auto, ouvre la saison les 25 et 26 juin avec comme nouveauté un concours de pétanque le samedi, un bal chez Chappy en soirée et de spectaculaires courses de boite à savons tout au long de la journée du dimanche.

La Foire aux produits de terroir retrouve cette année ses origines avec une sélection plus sévère de ses exposants, la tenue d'un chapitre antonin des Maseliers des Monts de Lacaune et la présence d'une forte délégation des artisans d'art et créateurs de l'association : « l'Art et la Matière ».

Pour le vide-grenier, les exposants habitants de Murat-sur-Vèbre sont prioritaires lors de l'inscription et bénéficient d'un tarif préférentiel (à condition qu'ils soient membres du Comité d'Animation !). Bulletin d'inscription et règlement sont à retirer en Mairie ou à l'Office de Tourisme ou à télécharger depuis le site web.



DES TABLES DE LECTURE POUR LES VISITEURS E NOTRE PATRIMOINE





A l'initiative de la municipalité, la CC des Monts de Lacaune a installé des tables de lecture (1 245 € H.T.) auprès des monuments patrimoniaux, la tour de Boissezon-de-Masviel et les vestiges du château de Canac. Les textes sont issus des recherches historiques locales, les dessins restituant les monuments dans leur époque de Xavier CANAT et la présentation générale d'Hélène VERDIER.

Un « qr-code », une sorte de code-barres, sur chaque panneau permet au visiteur d'afficher sur son portable ou sa tablette numérique, des informations complémentaires sur l'histoire du site.

OFFICE DE TOURISME ET AGENCE POSTALE

Une deuxième et dernière tranche de travaux est en cours de réalisation pour proposer un nouvel espace pour les expositions temporaires et faciliter l'accès du public à la salle Histoire ».

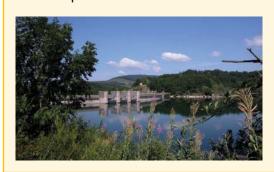


La salle « Histoire » sera réaménagée pour présenter les matériaux archéologiques les plus remarquables trouvés sur la commune. Ces travaux ont étél'occasion de terminer l'inventaire des réserves archéologiques accumulées par les passionnés de l'histoire locale et de leur assurer une conservation appropriée. Ces nouveaux aménagements sont réalisés sous le contrôle scientifique de Christian SERVELLE qui avait déjà apporté son aide lors de la création du Centre d'Interprétation des Statues-Menhirs.



UNE MULTITUDE D'ANIMATIONS ... ET

Le 25 juillet, les amis du chemin de Saint-Jacques convergeront à Villelongue depuis Murat (départ 8h30 à l'Office de Tourisme) et La Salvetat pour une messe à 12 h célébrée par Mgr Jean LEGREZ, une exposition et une conférence par Olivier CEBE grand initiateur de ce chemin à 15h. Retour en voiture prévu.





Agenda

AGENDA COMPLET: WWW.TOURISME-MONTSDELACAUNE.COM

• JUIN •

Samedi 18 juin : Journée des moulins à Narulle Dimanche 19 juin : Cinéma : Les malheurs de Sophie

Samedi 25 et Dimanche 26 juin : Fête de l'Auto Ancienne

Exposition de voitures anciennes Courses de caisses à savon Concours de pétanque Jeux enfants...



Dimanche 14 août: 31^{éme} édition de la Fête des Battages

Repas du bœuf - Bal - Spectacles

Mercredi 17 août : Vide grenier dans les rues du village Marché de nuit et **repas terroir**



JUILLET

Du vendredi 22 juillet au Dimanche 24 juillet : Grandes Fêtes de la Madeleine

Bals - Repas spectacle - Fête foraine - Feu d'artifice

Lundi 25 juillet :

Le chemin de Saint-Jacques en Fête

Rencontre à Villelongue au bord du lac

● AOÛT ●

Dimanche 7 août:

Foire des produits du terroir et et à l'artisanat d'art Chapitre des Maseliers des Monts de Lacaune



FOIRE MENSUELLE: Le 2^{ème} mardi de chaque mois

SEPTEMBRE

Dimanche 18 septembre : Les Foulées de Saint-Jacques



Mairie de Murat-sur-Vèbre

Avenue du Languedoc - 81320 Murat-sur-Vèbre - Tèl.: 05 63 37 41 16 Fax: 05 63 37 16 52 - Courriel: mairie.murat81@wanadoo.fr

> Responsable de la publication : Daniel VIDAL Rédaction et coordination : Bernard ROUMESTANT contact.murat@orange.fr

Crédit photos: André Suc – Sophie Lucas – Laure Sales – Guy Sabatier

Mickaël Pacaud - OTML.

Impression : Imprimerie Périé - 81230 Lacaune IMPRIM'VERT®

